



*Fonds de restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile 2017
1^{er} volet*

**CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
2017-2019**

ENTRE

L'Association de Soins et d'Aides à Domicile de COLMAR

43a, rue du Ladhof, 68000 COLMAR

68 000 066 8

Représenté par son Président Monsieur Guy ZOLGER

ET

L'agence régionale de santé Grand Est

Désignée ci-après comme « l'ARS Grand Est »

3, boulevard Joffre, 54000 NANCY

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Christophe LANNELONGUE

ET

Le Conseil départemental du Haut-Rhin

100, avenue d'Alsace, BP 20351, 68006 COMAR CEDEX

Représenté par sa Présidente, Madame Brigitte KLINKERT

Vu l'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

Vu les articles L. 313-11-1 et L.312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif au financement du fonds d'appui à la définition de la stratégie territoriale dans le champ de l'aide à domicile, de soutien aux bonnes pratiques et d'aide à la restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) prévu à l'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2017 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2016 ;

Vu l'instruction N° DGCS/3A/CNSA/2017/103 du 21 mars 2017 relative aux modalités de répartition de la dotation prévue au X de l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2017 destinée à la restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile ;

Vu les crédits délégués à l'ARS Grand Est de 543 663 € par la caisse nationale de solidarité et de l'autonomie (CNSA) au titre du premier volet du fonds de restructuration 2017 des SAAD ;

Considérant que la situation du service d'aide à domicile de l'ASAD de COLMAR justifie son éligibilité à l'aide exceptionnelle prévue à l'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

Il est convenu des dispositions suivantes :

Préambule :

La signature du présent contrat fait suite à un état des lieux de la situation financière des organismes signataires et à la transmission par ces derniers d'un plan de retour à l'équilibre de leurs comptes. Elle fait également suite à la sélection des dossiers des organismes en commission et à l'attribution d'un montant d'aide à chaque organisme.

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir la nature des actions à réaliser dans le cadre du plan de retour à l'équilibre et les modalités de la participation de l'ARS à ce plan.

Le plan de retour à l'équilibre présenté par l'organisme «**l'ASAD de COLMAR**» dans son dossier de demande d'aide est accepté par l'ARS Grand Est.

ARTICLE 2– DIAGNOSTIC PARTAGE

Un diagnostic initial de la situation financière de son organisme est produit par le gestionnaire à l'appui de sa demande. Ce diagnostic est repris en annexe 1.

Ce diagnostic initial doit comporter au minimum et en plus de toute information demandée par les financeurs :

- la situation financière : fonds de roulement d'investissement, fonds de roulement d'exploitation, besoin en fonds de roulement ;

- les moyens matériels : état du patrimoine, degré de vétusté d'équipements éventuels et amortissements déjà prévus (plan pluriannuel d'investissement) ;
- la structure par groupe de dépenses ;
- la dotation totale en personnel ;
- les coûts de gestion : services logistiques, administratifs et techniques (si mutualisés, la part affectée à l'organisme) ;
- plan stratégique de retour à l'équilibre envisagé par l'organisme, notamment par le biais des optimisations réalisées en termes de gestion, de prestations de services au regard de la gestion des ressources humaines de l'organisme, etc.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU GESTIONNAIRE

L'organisme signataire du présent contrat s'engage à :

- mettre en œuvre la stratégie de retour à l'équilibre de ses comptes sur une durée de deux années ;
- respecter le calendrier de réalisation des objectifs opérationnels de retour à l'équilibre ;
- fournir à l'ARS, au Conseil départemental, l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation de la bonne réalisation des objectifs fixés par le présent contrat tel que prévu à l'annexe 2 ;
- remettre, chaque année, à l'ensemble des signataires du contrat, une synthèse du suivi des objectifs du présent contrat, à mi-année (sur la base d'un bilan au 30 juin de l'année concernée), et un bilan en fin d'année ainsi que les documents financiers et comptables attestant des progrès réalisés en matière de retour à l'équilibre et d'utilisation de l'aide attribuée dans le cadre du présent contrat.

Le tableau décrivant chaque objectif opérationnel permettant le retour à l'équilibre des comptes assorti d'un calendrier est annexé au présent contrat (annexe 2).

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DES FINANCEURS : AGENCE REGIONALE DE SANTE, CONSEIL DEPARTEMENTAL

- 1) L'ARS contribue à la réalisation du plan de retour à l'équilibre pour un montant de **66 160 € (soixante-six mille cent soixante euros)** selon les modalités suivantes :

- La totalité de la subvention due au titre du présent contrat sera versée dans les trente jours suivants la signature du présent contrat.

La subvention est imputée sur le budget principal de l'ARS - enveloppe ME-BP8-7-SAAD.

La subvention sera créditée sur le compte du bénéficiaire dont les coordonnées bancaires sont jointes en annexe 3 selon les procédures comptables en vigueur. Tout changement de coordonnées bancaires sera notifié à l'ARS.

L'ordonnateur de la dépense est le directeur général de l'ARS Grand Est.

Le comptable assignataire est l'agent comptable de l'ARS Grand Est.

- 2) Le Conseil départemental s'engage à :

- pour l'ensemble des services autorisés, tenir compte des objectifs fixés au présent contrat dans le cadre de la procédure budgétaire définie aux articles L. 314-1 à L. 314-8 et R. 314-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

- pour les organismes avec lesquels il signe un CPOM en vertu de l'article L. 313-11 du code de l'action sociale et des familles, à tenir compte des objectifs fixés au présent contrat dans l'établissement du forfait global.

Les parties mentionnées à l'article 3 s'engagent à inscrire toute subvention versée à l'organisme dans le présent contrat.

Elles s'engagent à participer au comité de pilotage et de suivi des objectifs du contrat piloté par l'ARS.

ARTICLE 5 – OBJECTIFS OPERATIONNELS ET PLAN D' ACTIONS DU CPOM

Les objectifs suivants devront être atteints par le gestionnaire de l'organisme dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

OBJECTIF n° 1 : Réduction des coûts d'exploitation

1 – 1 – Acquisition d'un vélo électrique

OBJECTIF n° 2 : Gain d'efficacité de l'utilisation de l'outil informatique

2 – 1 – Formation des encadrants au logiciel de facturation

2 – 2 – Abonnement à un réseau mobile

2 – 3 – Renouvellement du matériel

OBJECTIF n° 3 : Mesures d'accroissement des recettes

3 – 1 – Résorption du fonds de roulement négatif constaté en 2016

Chaque objectif fait l'objet d'une fiche, jointe en annexe du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, qui précise :

- Sa nature ;
- Son développement ;
- Son planning de réalisation ;
- Ses critères d'évaluation (indicateurs) ;
- S'il nécessite des moyens nouveaux pour sa réalisation et, dans ce cas, les moyens proposés, leur date de mise en œuvre, leur coût (ponctuel ou constant) la première année et en année pleine, les années suivantes ainsi que l'estimation de leur incidence tarifaire la première année en année pleine ;

ARTICLE 6 – EVALUATION DE LA REALISATION DES OBJECTIFS

Les parties signataires s'engagent à évaluer une fois par an la mise en œuvre et la bonne réalisation des objectifs inscrits au présent contrat. Cette évaluation aura lieu sur la base des documents mentionnés à l'article 2 et aux annexes 1 et 2 qui doivent être fournis par l'organisme.

Pour les organismes autorisés, cette évaluation pourra avoir lieu après le dépôt du compte administratif ou comptes de résultat de l'organisme ainsi que du compte-rendu d'activité de l'organisme.

En conséquence, l'auto-évaluation des objectifs par la structure sera intégrée dans le rapport d'activité joint au compte administratif et dans le rapport budgétaire de fin d'année réalisé pour l'autorité procédant à la tarification. Il doit aider à la réalisation du dialogue budgétaire annuel.

ARTICLE 7 – DUREE DU CPOM ET PRISE D'EFFET DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans et prend effet à compter de sa date de signature.

Les parties signataires s'engagent, le cas échéant, à procéder à de nouvelles négociations au moins six mois avant la date anniversaire du terme du contrat, pour définir les objectifs qui seront mis en œuvre durant les 3 années suivantes.

Durant la période d'application du contrat, un avenant peut être conclu par les parties signataires pour prendre en compte les ajustements qui s'avèreraient nécessaires quant aux objectifs et/ou moyens financiers mis en œuvre.

La date de prise d'effet de l'avenant et, le cas échéant, les incidences sur la tarification de l'organisme s'il est autorisé et tarifé ou des engagements financiers, seront définies lors de la négociation entre les parties.

ARTICLE 8 – RESILIATION DU CONTRAT PLURIANNUEL

En cas de non-respect des engagements par l'une des parties, la procédure de résiliation du contrat est la suivante :

Une mise en demeure sera adressée par la partie ayant constaté un non-respect des engagements, par lettre recommandée avec accusé de réception, à la partie n'ayant pas respecté ses engagements. Cette mise en demeure précisera quels sont les engagements qui n'ont pas été tenus, et fixera à la partie concernée un délai, fonction de la nature et de l'importance du ou des engagements non tenus, pour qu'elle se mette en conformité avec le présent contrat.

Si à l'issue du délai fixé la partie concernée par les engagements non tenus ne s'est toujours pas mise en conformité avec le présent contrat, ce dernier sera résilié par l'autre partie qui précisera les motifs de la résiliation.

Si pour des raisons exceptionnelles ou contextuelles, le présent contrat ne pouvait plus s'appliquer, il pourra aussi être résilié, avant son terme, d'un commun accord entre les parties.

Le présent contrat est dénoncé de plein droit par l'un des cosignataires en cas de modification des dispositions législatives ou réglementaires qui rendent impossible l'exécution des dispositions du présent contrat.

Dans tous les cas la résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, et prendra effet au terme d'un délai de trois mois à compter de la réception du courrier recommandé par la partie destinataire.

ARTICLE 9 – REGLEMENT DES DIFFERENTS

Si une contestation ou un différend surviennent, les parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens permettant de régler la situation à l'amiable.

S'ils n'y parviennent pas, seul le tribunal administratif territorialement compétent pourra régler le litige.

Fait à NANCY, en 3 exemplaires originaux
Le

**P /Le directeur général de
l'ARS Grand Est,
La directrice de l'autonomie,**

**LaPrésidente du Conseil
départemental du Haut-Rhin**

Le Président de l'ASAD,

Edith CHRISTOPHE

Brigitte KLINKERT

Guy ZOLGER

ANNEXES AU CPOM

Les annexes sont jointes au contrat et sont opposables aux parties signataires comme le corps du contrat.

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic

Annexe 2 : Tableau de synthèse des objectifs et actions du CPOM et calendrier de mise en œuvre

Annexe 3 : Relevé d'identité bancaire du gestionnaire

ANNEXE n° 1

Présentation de la structure

Données générales

Nom de la structure	Service d'Aides et d'Accompagnement à Domicile
Année de création	agrement 25 juin 2008
Forme juridique	Association
Cadre contractuel des services	Agrément
Département	68 - Haut-Rhin
Ville	Colmar
Adhérent réseau	Adessa A Domicile

Informations système comptable

Dernier exercice comptable clôturé	2016
Date dernière balance comptable intermédiaire	décembre-16
Nbre de mois couverts par la balance intermédiaire	12 mois
Mode de saisie des données (€ ou K€)	€
Régime fiscal	non impôts commerciaux
Si la structure est fiscalisée, taux de TVA :	

Activités

	Activités menées en 2016	Volume horaire	Part dans l'activité
1-	SAAD - PA/PH - Prestataire	12 495 h.	100%
2-			0%
3-			0%
4-			0%
5-			0%
6-			0%
7-			0%
8-			0%

Bilans passés

	2014	2015	2016		2014	2015	2016
ACTIF				PASSIF			
Immobilisations brutes	29 238	31 050	31 050	Fonds associatifs et réserves	13 987	-8 688	-27 427
Amortissements	27 785	28 959	29 852	Résultats antérieurs et de l'exercice	-22 675	-18 740	-4 927
Total Actif immobilisé	1 453	2 091	1 198	Total Fonds propres	-8 688	-27 428	-32 354
Stocks et encours				Provis* & Résultats ss contrôle de 1/3			
Créances	75 667	47 649	45 142	Dettes > à un an			
Disponibilités et VMP (1)	72 177	68 369	50 308	Dettes < à un an (2)	157 985	153 193	135 881
Charges constatées d'avance		7 656	6 879	<i>dont dettes sociales et fiscales</i>			
Total Actif circulant	147 844	123 674	102 329	Total Dettes et provisions	157 985	153 193	135 881
Total Actif	149 297	125 765	103 527	Total Passif	149 297	125 765	103 527
(1) dont cessions de créances				(2) dont concours bancaires courant (découvert)	0	0	0
				Vérification	0	0	0
				ok	ok	ok	ok

Comptes de résultats passés

	2014	2015	2016		2014	2015	2016
CHARGES				PRODUITS			
Achats et charges variables	47 894	51 215	42 232	Facturation 1/3 payeurs (CG, CAF...)	139 964	128 512	112 914
Autres achats et charges externes				Participation des usagers	182 350	157 563	168 009
Impôts et taxes	18 116	5 206	5 069	Subventions d'exploitation	15 000	8 137	3 168
Salaires	291 453	244 571	235 963	Transfert de charges et reprises/provis*		14 256	1 281
<i>dont intervenants à domicile</i>	<i>229 142</i>	<i>178 140</i>	<i>174 678</i>	<i>dont aides à l'emploi</i>			
Charges sociales	68 457	74 845	66 089	<i>dont reprises sur provisions</i>			
<i>dont intervenants à domicile</i>				<i>dont reprise de résultat ss contrôle de 1/3</i>			
Dotations aux amortissements	2 809	1 173	893	Adhésions			
Autres charges d'exploitation	10 015	4 147	2 411	Autres produits d'exploitation	74 719	53 948	62 957
Total Charges d'exploitation	438 744	381 157	352 657	Total Produits d'exploitation	412 033	362 416	348 329
Charges financières				Produits financiers	212	1	1
Charges exceptionnelles	1 859		600	Produits exceptionnels	5 683		
Autres (engagements à réaliser, IS...)				Autres (report des ressources)			
Contributions volontaires en nature	0	0	0	Contributions volontaires en nature			
<i>dont mise à disposition de personnel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>dont mise à disposition de personnel</i>			
<i>dont mise à disposition de locaux</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>dont mise à disposition de locaux</i>			
Total Charges	440 603	381 157	353 257	Total Produits	417 928	362 417	348 330
Résultat d'exploitation	-26 711	-18 741	-4 328				
Résultat Net	-22 675	-18 740	-4 927				

Activité de l'année en cours

	Budget Prév. initial	Balance interm. déc.-16	Extrapolat° 12 mois	Variations attendues	Budget Prév. actualisé	E carts prévisions
Prévisionnel 2017						
Facturation 1/3 payeurs (CG, CAF...)	126 571	112 914	112 914	2 259	115 173	-11 398
Participation des usagers	155 184	168 009	168 009	3 360	171 369	16 185
Subventions d'exploitation		3 168	3 168	0	3 168	3 168
Transfert de charges et reprises/provis°		1 281	1 281	-1 281	0	0
<i>dont aides à l'emploi</i>			0		0	0
<i>dont reprises sur provisions</i>			0		0	0
<i>dont reprise de résultat ss contrôle de 1/3</i>			0		0	0
Adhésions			0		0	0
Autres produits d'exploitation	57 400	62 957	62 957	2 628	65 585	8 185
Total Produits d'exploitation	339 155	348 329	348 329	6 966	355 295	16 140
Produits financiers		1	1		1	1
Produits exceptionnels			0	66 160	66 160	66 160
<i>dont aide Fonds de Restructuration</i>			0	66 160	66 160	66 160
Autres (report des ressources)			0		0	0
Total Produits	339 155	348 330	348 330	73 126	421 456	82 301
Achats et charges variables	49 995	42 232	42 232	12 841	55 073	5 078
Autres achats et charges externes			0		0	0
Impôts et taxes	4 914	5 069	5 069	61	5 130	216
Salaires	231 418	235 963	235 963	6 528	242 491	11 073
<i>dont intervenants à domicile</i>		174 678	174 678		174 678	174 678
Charges sociales	70 816	66 089	66 089	794	66 883	-3 933
<i>dont intervenants à domicile</i>			0		0	0
Dotations aux amortissements réalisés	3 000	893	893	933	1 826	-1 174
Autres charges d'exploitation	8 015	2 411	2 411	639	3 050	-4 965
Total Charges d'exploitation	368 158	352 657	352 657	21 796	374 453	6 295
Charges financières			0		0	0
Charges exceptionnelles		600	600	-600	0	0
Autres (engagements à réaliser, IS...)			0		0	0
Total Charges	368 158	353 257	353 257	21 196	374 453	6 295
Résultat d'exploitation	-29 003	-4 328	-4 328	-14 830	-19 158	9 845
Résultat Net	-29 003	-4 927	-4 927	51 930	47 003	76 006
Contributions volontaires en nature					0	0
<i>dont mise à disposition de personnel</i>					0	0
<i>dont mise à disposition de locaux</i>					0	0

Commentaires

Répartition des effectifs

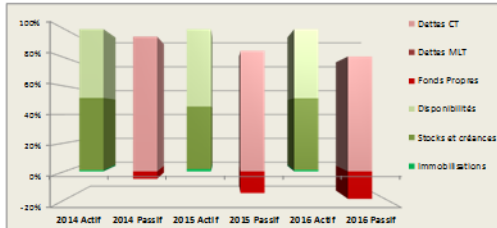
2016	Nb de salariés	Effectif en ETP							Nombre d'heures rémunérées			Répartition des effectifs
		Catégorie A	B	C	D	E	F à I	Total ETP	Interv. à domicile	Encad. directs	Total	
Administratifs (direction, secrétariat...)	3		0,69		0,69		1	2,38				
Services d'aide à domicile - PA/PH - Prestataire	14	4,83	3,1	1,72				9,65	22 062	1 405	23 467	100%
Services d'aide à domicile - Familles - Prestataire								0			0	0%
Services d'aide à domicile - Mandataire								0			0	0%
Services à la personne - Prestations de confort								0			0	0%
Soins à domicile - SSIAD								0			0	0%
Soins à domicile - CSI								0			0	0%
Autre								0			0	0%
Total	17	4,83	3,79	1,72	0,69	0	1	12,03	22 062	1 405	23 467	100%

Prév. 2017	Nb de salariés	Effectif en ETP							Nombre d'heures rémunérées			Répartition des effectifs
		Catégorie A	B	C	D	E	F à I	Total ETP	Interv. à domicile	Encad. directs	Total	
Administratifs (direction, secrétariat...)	3		0,69		0,69		1	2,38				
Services d'aide à domicile - PA/PH - Prestataire	14	4,83	3,1	2,58				10,51	23 382	1 567	24 949	100%
Services d'aide à domicile - Familles - Prestataire								0			0	0%
Services d'aide à domicile - Mandataire								0			0	0%
Services à la personne - Prestations de confort								0			0	0%
Soins à domicile - SSIAD								0			0	0%
Soins à domicile - CSI								0			0	0%
Autre								0			0	0%
Total	17	4,83	3,79	2,58	0,69	0	1	12,89	23 382	1 567	24 949	100%

Analyse des comptes passés et prévisionnels

Analyse financière

Evolution de la structure du bilan



Indicateurs financiers

	2014	2015	2016
Fonds Propres	-8 688	-27 403	-32 384
Fond de Roulement	-10 141	-29 519	-33 582
Besoin en Fond de Roulement	-92 318	-97 888	-83 860
Trésorerie Nette	72 177	68 369	50 308
Couverture des charges courantes	-8 jours	-28 jours	-34 jours
Tx de couverture des dettes CT	46%	45%	37%

Vérification Trésorerie

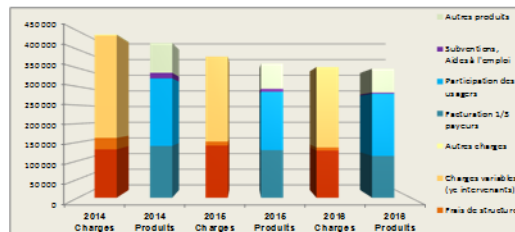
ok

ok

ok

Analyse économique

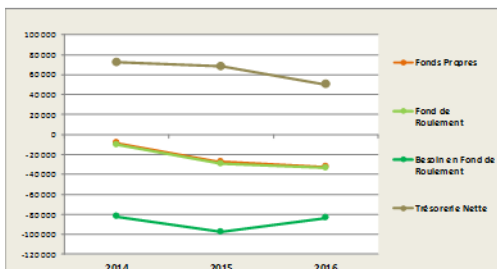
Evolution de la composition des charges et produits



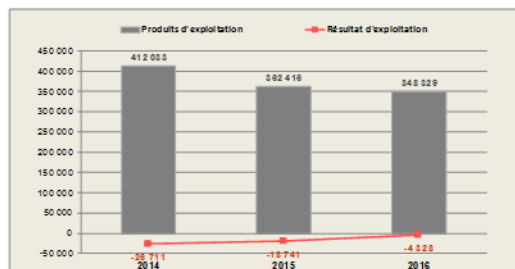
Indicateurs économiques

	2014	2015	2016
Résultat d'exploitation	-28 711	-18 741	-4 328
Résultat Net	-22 875	-18 740	-4 927
Taux de rentabilité nette	-5,4%	-5,2%	-1,4%
Taux de marge sur coûts variables	0	0	0
Seuil de rentabilité	1 181 128	768 822	595 730

Evolution du cycle d'exploitation



Evolution du résultat et des produits d'exploitation



Seuils de vigilance

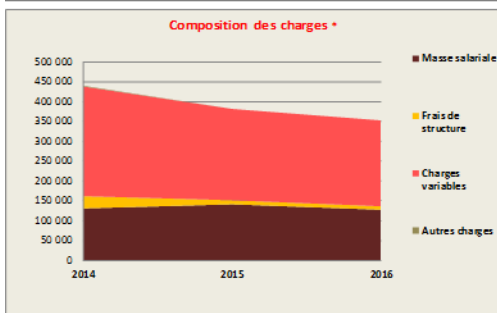
	2014	2015	2016
Fonds Propres	Alerte	Alerte	Alerte
Fond de Roulement	Alerte	Alerte	Alerte
Evolution du Fond de Roulement		Alerte	Alerte
Besoin en Fonds de Roulement	Ok	Ok	Ok
Trésorerie Nette	Ok	Alerte	Alerte

Alerte(s) financière(s)	2 Alertes	4 Alertes	4 Alertes
-------------------------	-----------	-----------	-----------

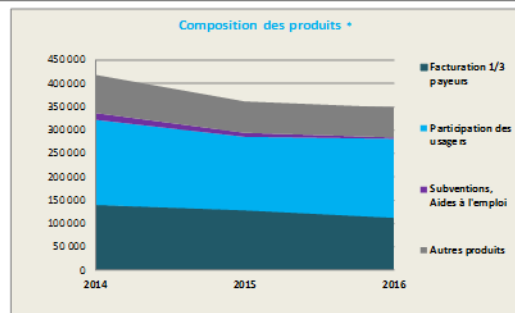
	2014	2015	2016
Evolution des produits d'exploitation		Alerte	Alerte
Résultat d'exploitation	Alerte	Alerte	Alerte
Résultat Net	Alerte	Alerte	Alerte

Alerte(s) économique(s)	2 Alertes	3 Alertes	3 Alertes
-------------------------	-----------	-----------	-----------

Evolution de la composition des charges et produits - années passées & prévisionnelles



* Masse salariale : personnel d'encadrement et administratif
Frais de structures : achats et charges externes + impôts et taxes + dotations aux am. + autres charges d'exploitation
Charges variables : achats et charges variables + masse salariale des intervenants à domicile
Autres charges : charges hors exploitation (financières, exceptionnelles, ...)



* Autres produits : transfert de charges et reprises/projets + adhésions + autres produits d'exploitation + autres produits hors exploitation (financiers, exceptionnels, ...)

Commentaires

ANNEXE n° 2

Objectif n° 1 : Redressement des comptes de l'Association dans un délai de cinq ans

- Le service s'engage à réduire et à maîtriser ses coûts d'exploitation et à accroître ses recettes ;
- Il s'engage à acquérir un vélo électrique qui permettrait une économie de l'indemnité kilométrique payée à l'intervenant estimée à 546 € par an ;
- Il s'engage à gagner en efficience dans l'utilisation de l'outil informatique

Fiche action n°1		
Réduction des coûts d'exploitation		
Une aide de 1 284 € y est consacrée		
Développement de l'action	Planning de réalisation de l'action	Indicateur de suivi
Acquisition d'un vélo électrique	2017	Acquisition du vélo Economie réalisée sur les indemnités kilométriques payées (objectif 546 € par an)

Fiche Action n°2		
Maîtrise des coûts d'exploitation grâce à un gain d'efficience de l'utilisation de l'outil informatique		
Une aide de 31 323,80 € y est consacrée		
Développement de l'action	Planning de réalisation de l'action	Indicateur de suivi
Formation d'approfondissement des encadrants au logiciel de facturation	2017	
Abonnement au réseau mobile Medisys	2017	
Renouvellement d'un ordinateur	2017	

Fiche action n° 3 Mesures d'accroissement des recettes Une aide de 33 552 € y est consacrée		
Développement de l'action	Planning de réalisation de l'action	Indicateur de suivi
Résorption du fonds de roulement négatif constaté en 2016	2017	Augmentation de la trésorerie nette (50 308 € en 2016)

ANNEXE n° 3

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL

CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (R.I.B.)

SERVICE D'AIDES ET D'
ACCOMPAGNEMENT
43 A RUE DU LADHOF
68000 COLMAR

Etablissement	Guichet	Numéro de compte	Clé
17206	00505	63031007099	26

Numéro de compte International (IBAN)
FR76 1720 6005 0563 0310 0709 926

Code d'identification Bancaire (BIC)
AGRIFRPP872

Domiciliation
PEX COLMAR

CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (R.I.B.)

SERVICE D'AIDES ET D'
ACCOMPAGNEMENT
43 A RUE DU LADHOF
68000 COLMAR

Etablissement	Guichet	Numéro de compte	Clé
17206	00505	63031007099	26

Numéro de compte International (IBAN)
FR76 1720 6005 0563 0310 0709 926

Code d'identification Bancaire (BIC)
AGRIFRPP872

Domiciliation
PEX COLMAR



*Fonds de restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile 2017
1^{er} volet*

**CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
2017-2019**

ENTRE

L'ADMR Fédération Alsace

31, rue des PAYS BAS, 68310 WITTELSHEIM

68 001 648 2

Représenté par sa Présidente, Madame Sabine BAJARD

ET

L'agence régionale de santé Grand Est

Désignée ci-après comme « l'ARS Grand Est »

3, boulevard Joffre, 54000 NANCY

Représentée par son directeur Général, Monsieur Christophe LANNELONGUE

ET

Le Conseil départemental du Haut-Rhin

100, avenue d'Alsace, BP 20351, 68006 COMAR CEDEX

Représenté par sa Présidente, Madame Brigitte KLINKERT

Vu l'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

Vu les articles L. 313-11-1 et L.312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif au financement du fonds d'appui à la définition de la stratégie territoriale dans le champ de l'aide à domicile, de soutien aux bonnes pratiques et d'aide à la restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) prévu à l'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2017 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2016 ;

Vu l'instruction N° DGCS/3A/CNSA/2017/103 du 21 mars 2017 relative aux modalités de répartition de la dotation prévue au X de l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2017 destinée à la restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile ;

Vu les crédits délégués à l'ARS Grand Est de 543 663 € par la caisse nationale de solidarité et de l'autonomie (CNSA) au titre du premier volet du fonds de restructuration 2017 des SAAD ;

Considérant que la situation du service d'aide à domicile de l'ADMR Fédération Alsace justifie son éligibilité à l'aide exceptionnelle prévue à l'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

Il est convenu des dispositions suivantes :

Préambule :

La signature du présent contrat fait suite à un état des lieux de la situation financière des organismes signataires et à la transmission par ces derniers d'un plan de retour à l'équilibre de leurs comptes. Elle fait également suite à la sélection des dossiers des organismes en commission et à l'attribution d'un montant d'aide à chaque organisme.

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir la nature des actions à réaliser dans le cadre du plan de retour à l'équilibre et les modalités de la participation de l'ARS à ce plan.

Le plan de retour à l'équilibre présenté par l'organisme « **ADMR Fédération Alsace** » dans son dossier de demande d'aide est accepté par l'ARS Grand Est.

ARTICLE 2– DIAGNOSTIC PARTAGE

Un diagnostic initial de la situation financière de son organisme est produit par le gestionnaire à l'appui de sa demande. Ce diagnostic est repris en annexe 1.

Ce diagnostic initial doit comporter au minimum et en plus de toute information demandée par les financeurs :

- la situation financière : fonds de roulement d'investissement, fonds de roulement d'exploitation, besoin en fonds de roulement ;
- les moyens matériels : état du patrimoine, degré de vétusté d'équipements éventuels et amortissements déjà prévus (plan pluriannuel d'investissement) ;

- la structure par groupe de dépenses ;
- la dotation totale en personnel ;
- les coûts de gestion : services logistiques, administratifs et techniques (si mutualisés, la part affectée à l'organisme) ;
- plan stratégique de retour à l'équilibre envisagé par l'organisme, notamment par le biais des optimisations réalisées en termes de gestion, de prestations de services au regard de la gestion des ressources humaines de l'organisme, etc.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU GESTIONNAIRE

L'organisme signataire du présent contrat s'engage à :

- mettre en œuvre la stratégie de retour à l'équilibre de ses comptes sur une durée de deux années ;
- respecter le calendrier de réalisation des objectifs opérationnels de retour à l'équilibre ;
- fournir à l'ARS, au Conseil départemental, l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation de la bonne réalisation des objectifs fixés par le présent contrat tel que prévu à l'annexe 2 ;
- remettre, chaque année, à l'ensemble des signataires du contrat, une synthèse du suivi des objectifs du présent contrat, à mi-année (sur la base d'un bilan au 30 juin de l'année concernée), et un bilan en fin d'année ainsi que les documents financiers et comptables attestant des progrès réalisés en matière de retour à l'équilibre et d'utilisation de l'aide attribuée dans le cadre du présent contrat.

Le tableau décrivant chaque objectif opérationnel permettant le retour à l'équilibre des comptes assorti d'un calendrier est annexé au présent contrat (annexe 2).

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DES FINANCEURS : AGENCE REGIONALE DE SANTE, CONSEIL DEPARTEMENTAL

- 1) L'ARS contribue à la réalisation du plan de retour à l'équilibre pour un montant de **98 547€ (quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quarante-sept euros)** selon les modalités suivantes :

- La totalité de la subvention due au titre du présent contrat sera versée dans les trente jours suivants la signature du présent contrat.

La subvention est imputée sur le budget principal de l'ARS - enveloppe ME-BP8-7-SAAD.

La subvention sera créditée sur le compte du bénéficiaire dont les coordonnées bancaires sont jointes en annexe 3 selon les procédures comptables en vigueur. Tout changement de coordonnées bancaires sera notifié à l'ARS.

L'ordonnateur de la dépense est le directeur général de l'ARS Grand Est.

Le comptable assignataire est l'agent comptable de l'ARS Grand Est.

- 2) Le Conseil départemental s'engage à :

- pour l'ensemble des services autorisés, tenir compte des objectifs fixés au présent contrat dans le cadre de la procédure budgétaire définie aux articles L. 314-1 à L. 314-8 et R. 314-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;
- pour les organismes avec lesquels il signe un CPOM en vertu de l'article L. 313-11 du code de l'action sociale et des familles, à tenir compte des objectifs fixés au présent contrat dans l'établissement du forfait global.

Les parties mentionnées à l'article 3 s'engagent à inscrire toute subvention versée à l'organisme dans le présent contrat.

Elles s'engagent à participer au comité de pilotage et de suivi des objectifs du contrat piloté par l'ARS.

ARTICLE 5 – OBJECTIFS OPERATIONNELS ET PLAN D' ACTIONS DU CPOM

Les objectifs suivants devront être atteints par le gestionnaire de l'organisme dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

OBJECTIF n° 1 : Développer l'activité

- 1 – 1 –Proposer une présence auprès des personnes seules suite à un soin ambulatoire ;
- 1 – 2–Créer des équipes spécialisées d'auxiliaires de vie sociale dans les troubles de l'autisme et des autres TED, sans charges supplémentaires.

OBJECTIF n° 2 : Maîtriser les charges de structure

- 2 – 1 –Efficience des services généraux ;
- 2 – 2– Diminution du nombre d'heures négatives

Chaque objectif fait l'objet d'une fiche, jointe en annexe du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, qui précise :

- Sa nature ;
- Son développement ;
- Son planning de réalisation ;
- Ses critères d'évaluation (indicateurs) ;
- S'il nécessite des moyens nouveaux pour sa réalisation et, dans ce cas, les moyens proposés, leur date de mise en œuvre, leur coût (ponctuel ou constant) la première année et en année pleine, les années suivantes ainsi que l'estimation de leur incidence tarifaire la première année en année pleine.

ARTICLE 6 – EVALUATION DE LA REALISATION DES OBJECTIFS

Les parties signataires s'engagent à évaluer une fois par an la mise en œuvre et la bonne réalisation des objectifs inscrits au présent contrat. Cette évaluation aura lieu sur la base des documents mentionnés à l'article 2 et aux annexes 1 et 2 qui doivent être fournis par l'organisme.

Pour les organismes autorisés, cette évaluation pourra avoir lieu après le dépôt du compte administratif ou comptes de résultat de l'organisme ainsi que du compte-rendu d'activité de l'organisme.

En conséquence, l'auto-évaluation des objectifs par la structure sera intégrée dans le rapport d'activité joint au compte administratif et dans le rapport budgétaire de fin d'année réalisé pour l'autorité procédant à la tarification. Il doit aider à la réalisation du dialogue budgétaire annuel.

ARTICLE 7 – DUREE DU CPOM ET PRISE D'EFFET DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans et prend effet à compter de sa date de signature.

Les parties signataires s'engagent, le cas échéant, à procéder à de nouvelles négociations au moins six mois avant la date anniversaire du terme du contrat, pour définir les objectifs qui seront mis en œuvre durant les 3 années suivantes.

Durant la période d'application du contrat, un avenant peut être conclu par les parties signataires pour prendre en compte les ajustements qui s'avèreraient nécessaires quant aux objectifs et/ou moyens financiers mis en œuvre.

La date de prise d'effet de l'avenant et, le cas échéant, les incidences sur la tarification de l'organisme s'il est autorisé et tarifé ou des engagements financiers, seront définies lors de la négociation entre les parties.

ARTICLE 8 – RESILIATION DU CONTRAT PLURIANNUEL

En cas de non-respect des engagements par l'une des parties, la procédure de résiliation du contrat est la suivante :

Une mise en demeure sera adressée par la partie ayant constaté un non-respect des engagements, par lettre recommandée avec accusé de réception, à la partie n'ayant pas respecté ses engagements. Cette mise en demeure précisera quels sont les engagements qui n'ont pas été tenus, et fixera à la partie concernée un délai, fonction de la nature et de l'importance du ou des engagements non tenus, pour qu'elle se mette en conformité avec le présent contrat.

Si à l'issue du délai fixé la partie concernée par les engagements non tenus ne s'est toujours pas mise en conformité avec le présent contrat, ce dernier sera résilié par l'autre partie qui précisera les motifs de la résiliation.

Si pour des raisons exceptionnelles ou contextuelles, le présent contrat ne pouvait plus s'appliquer, il pourra aussi être résilié, avant son terme, d'un commun accord entre les parties.

Le présent contrat est dénoncé de plein droit par l'un des cosignataires en cas de modification des dispositions législatives ou réglementaires qui rendent impossible l'exécution des dispositions du présent contrat.

Dans tous les cas la résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, et prendra effet au terme d'un délai de trois mois à compter de la réception du courrier recommandé par la partie destinataire.

ARTICLE 9 – REGLEMENT DES DIFFERENTS

Si une contestation ou un différend surviennent, les parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens permettant de régler la situation à l'amiable.

S'ils n'y parviennent pas, seul le tribunal administratif territorialement compétent pourra régler le litige.

Fait à NANCY, en 3 exemplaires originaux
Le

**P /Le directeur général de
l'ARS Grand Est,
La directrice de l'autonomie,**

**LaPrésidente du Conseil
départemental du Haut-Rhin**

**La Présidente de l'ADMR
Fédération Alsace**

Edith CHRISTOPHE

Brigitte KLINKERT

Sabine BAJARD

ANNEXES AU CPOM

Les annexes sont jointes au contrat et sont opposables aux parties signataires comme le corps du contrat.

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic

Annexe 2 : Tableau de synthèse des objectifs et actions du CPOM et calendrier de mise en œuvre

Annexe 3 : Relevé d'identité bancaire du gestionnaire

Présentation de la structure

Données générales

Nom de la structure	FEDERATION ADMR ALSACE
Année de création	1999
Forme juridique	Association
Cadre contractuel des services	Autorisation
Département	68 - Haut-Rhin
Ville	WITTELSHEIM
Adhérent réseau	ADMR

Informations système comptable

Dernier exercice comptable clôturé	2016
Date dernière balance comptable intermédiaire	mai-17
Nbre de mois couverts par la balance intermédiaire	5 mois
Mode de saisie des données (€ ou K€)	€
Régime fiscal	non impôts commerciaux
Si la structure est fiscalisée, taux de TVA :	

Activités

	Activités menées en 2016	Volume horaire	Part dans l'activité
1-			
2-			
3-			
4-			

Bilans passés

	2014	2015	2016		2014	2015	2016
ACTIF				PASSIF			
Immobilisations brutes	306 037	205 787	150 317	Fonds associatifs et réserves	1 805 896	1 805 896	1 805 896
Amortissements	201 609	156 382	116 247	Résultats antérieurs et de l'exercice	-1 831 940	-1 971 303	-1 965 202
Total Actif immobilisé	104 428	49 405	34 070	Total Fonds propres	-26 044	-165 407	-159 306
Stocks et encours				Provis° & Résultats ss contrôle de 1/3			
Créances	1 093 858	1 016 881	587 781	Dettes > à un an			
Disponibilités et VMP (1)	700 252	548 396	710 992	Dettes < à un an (2)	1 953 423	1 814 129	1 512 242
Charges constatées d'avance	28 841	34 040	20 093	<i>dont dettes sociales et fiscales</i>			
Total Actif circulant	1 822 951	1 599 317	1 318 866	Total Dettes et provisions	1 953 423	1 814 129	1 512 242
Total Actif	1 927 379	1 648 722	1 352 936	Total Passif	1 927 379	1 648 722	1 352 936
<i>(1) dont cessions de créances</i>				<i>(2) dont concours bancaires courant (découvert)</i>	0	0	0

Comptes de résultats passés

	2014	2015	2016		2014	2015	2016
CHARGES				PRODUITS			
Achats et charges variables	61 168	34 880	31 477	Facturation 1/3 payeurs (CG, CAF...)	3 836	3 860	3 873
Autres achats et charges externes	926	1 000	957		494	100	166
Impôts et taxes	001	005	994	Participation des usagers	1 538	1 533	1 621
	205	184	185		215	952	010
Salaires	229	960	954	Subventions d'exploitation	16 570	3 433	6 279
	3 866	3 742	3 698	Transfert de charges et reprises/provis°	22 563	275	171
	165	774	419			671	066
dont intervenants à domicile	3 456	3 301	3 215	dont aides à l'emploi	0	0	29 976
	790	622	643				
Charges sociales	899	890	888	dont reprises sur provisions	0	15 738	75 551
	810	115	648	dont reprise de résultat ss contrôle de 1/3	0	0	
dont intervenants à domicile	713	663	660				
	461	722	023	Adhésions			
Dotations aux amortissements	34 566	24 829	9 781	Autres produits d'exploitation	5 638	4 517	3 967
Autres charges d'exploitation	57 004	38 483	76 004				
Total Charges d'exploitation	6 049 943	5 916 046	5 848 277	Total Produits d'exploitation	5 419 480	5 677 673	5 675 488
Charges financières				Produits financiers	1 495	565	123
Charges exceptionnelles	468	52 122	380	Produits exceptionnels	370	150	559
Autres (engagements à réaliser, IS...)	106		885		738	568	651
Contributions volontaires en nature	0	0	0	Autres (report des ressources)			
dont mise à disposition de personnel	0	0	0	Contributions volontaires en nature			
dont mise à disposition de locaux	0	0	0	dont mise à disposition de personnel			
				dont mise à disposition de locaux			
Total Charges	6 518 049	5 968 168	6 229 162	Total Produits	5 791 713	5 828 806	6 235 262

Résultat d'exploitation	-630	-238	-172
Résultat Net	463	373	789
	-726	-139	6 100
	336	362	

Activité de l'année en cours

	Budget Prév. initial	Balance interm. mai-17	Extrapolat° 12 mois	Variations attendues	Budget Prév. actualisé	Ecart prévisions
Prévisionnel 2017						
Facturation 1/3 payeurs (CG, CAF...)	6 179 552	1 558 652	3 740 765		3 740 765	-2 438 787
Participation des usagers		654 003	1 569 607		1 569 607	1 569 607
Subventions d'exploitation	0	2 609	6 262		6 262	6 262
Transfert de charges et reprises/provis°	0	60 104	144 250		144 250	144 250
<i>dont aides à l'emploi</i>		12 813	30 751		30 751	30 751
<i>dont reprises sur provisions</i>			0		0	0
<i>dont reprise de résultat ss contrôle de 1/3</i>			0		0	0
Adhésions			0		0	0
Autres produits d'exploitation		1 664	3 994		3 994	3 994
Total Produits d'exploitation	6 179 552	2 277 032	5 464 877	0	5 464 877	-714 675
Produits financiers		0	0		0	0
Produits exceptionnels		107	257		257	257
<i>dont aide Fonds de Restructuration</i>			0		0	0
Autres (report des ressources)			0		0	0
Total Produits	6 179 552	2 277 139	5 465 134	0	5 465 134	-714 418
Achats et charges variables	46 900	10 526	25 262		25 262	-21 638
Autres achats et charges externes	934 190	370 740	889 776		889 776	-44 414
Impôts et taxes	330 864	76 483	183 559		183 559	-147 305
Salaires	3 785 733	1 578 504	3 788 410		3 788 410	2 677
<i>dont intervenants à domicile</i>	3 292 703	1 348 954	3 237 490		3 237 490	-55 213
Charges sociales	1 074 920	376 169	902 806		902 806	-172 114
<i>dont intervenants à domicile</i>	857 694	287 157	689 177		689 177	-168 517
Dotations aux amortissements réalisés	9 590	3 569	8 566		8 566	-1 024
Autres charges d'exploitation	400	195	468		468	68
Total Charges d'exploitation	6 182 597	2 416 186	5 798 846	0	5 798 846	-383 751
Charges financières	0	0	0		0	0
Charges exceptionnelles	0	171	410		410	410
Autres (engagements à réaliser, IS...)			0		0	0
Total Charges	6 182 597	2 416 357	5 799 257	0	5 799 257	-383 340
Résultat d'exploitation	-3 045	-139 154	-333 970	0	-333 970	-330 925
Résultat Net	-3 045	-139 218	-334 123	0	-334 123	-331 078
Contributions volontaires en nature					0	0
<i>dont mise à disposition de personnel</i>					0	0
<i>dont mise à disposition de locaux</i>					0	0

Répartition des effectifs

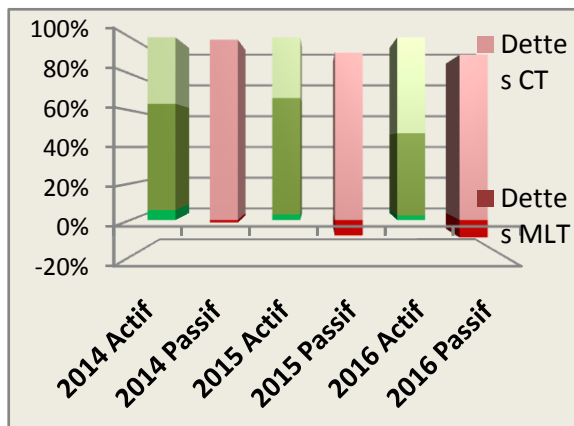
2016	Nbre de salariés	Effectif en ETP							Nombre d'heures rémunérées			Répartit° des effectifs
		Catégorie A	B	C	D	E	F à i	Total ETP	Interv. à domicile	Encad. directs	Total	
Administratifs (direction, secrétariat...)	26				6,54	8,44	5	19,98				
Services d'aide à domicile - PA/PH - Prestataire	269	37,43	24,04	50,1				111,57	179 299		179 299	80%
Services d'aide à domicile - Familles - Prestataire	3	0,49	0,33	0,39				1,21	1 943		1 943	1%
Services d'aide à domicile - Mandataire								0			0	0%
Services à la personne - Prestations de confort	65	14,62	4,37	8,01				27	43 391		43 391	19%
Soins à domicile - SSIAD								0			0	0%
Soins à domicile - CSI								0			0	0%
Autre								0			0	0%
Total	363	52,54	28,74	58,5	6,54	8,44	5	159,76	224 633	0	224 633	100%

Prév. 2017	Nbre de salariés	Effectif en ETP							Nombre d'heures rémunérées			Répartit° des effectifs
		Catégorie A	B	C	D	E	F à i	Total ETP	Interv. à domicile	Encad. directs	Total	
Administratifs (direction, secrétariat...)	19				4,77	7,57	5,5	17,84				
Services d'aide à domicile - PA/PH - Prestataire	199	33,59	21,41	49,84				104,84	168 480		168 480	73%
Services d'aide à domicile - Familles - Prestataire	18	5,04	1,79	2,49				9,32	14 979		14 979	6%
Services d'aide à domicile - Mandataire								0			0	0%
Services à la personne - Prestations de confort	56	15,61	5,09	8,8				29,5	47 411		47 411	21%
Soins à domicile - SSIAD								0			0	0%
Soins à domicile - CSI								0			0	0%
Autre								0			0	0%
Total	292	54,24	28,29	61,13	4,77	7,57	5,5	161,5	230 870	0	230 870	100%

Analyse des comptes passés et prévisionnels

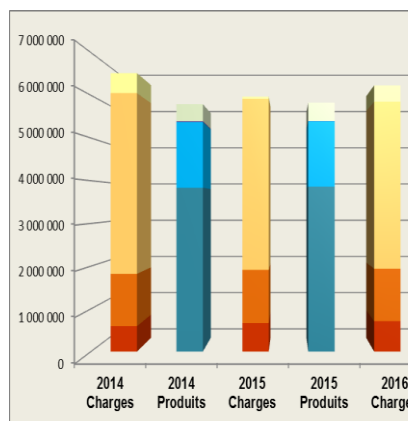
Analyse financière

Evolution de la structure du bilan



Analyse économique

Evolution de la composition des charges et produits



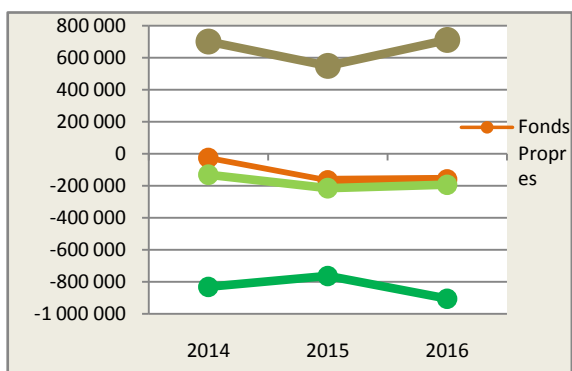
Indicateurs financiers

	2014	2015	2016
Fonds Propres	-26 044	-165 407	-159 306
Fond de Roulement	-130 472	-214 812	-193 376
Besoin en Fond de Roulement	-830 724	-763 208	-904 368
Trésorerie Nette	700 252	548 396	710 992
Couverture des charges courantes	8 jours	13 jours	12 jours
Tx de couverture des dettes CT	6%	0%	7%

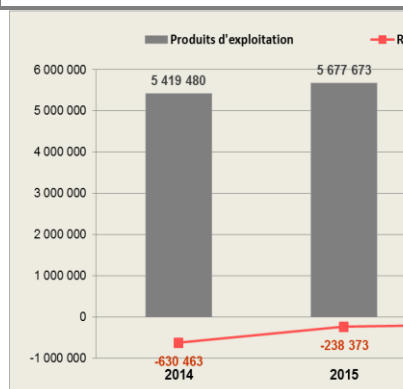
Indicateurs économiques

	2014	2015	2016
Résultat d'exploitation	-630 463	-238 373	-172 789
Résultat Net	-726 336	-139 362	6 100
Taux de rentabilité nette	-12,5%	-2,4%	0,1%
Taux de Marge sur coûts variables	0	0	0
Seuil de rentabilité	8 549 045	7 414 146	6 720 044

Evolution du cycle d'exploitation



Evolution du résultat et des produits d'exploitation



Seuils de vigilance

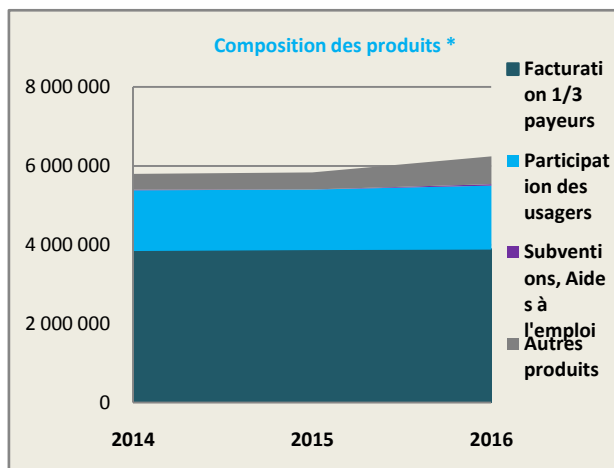
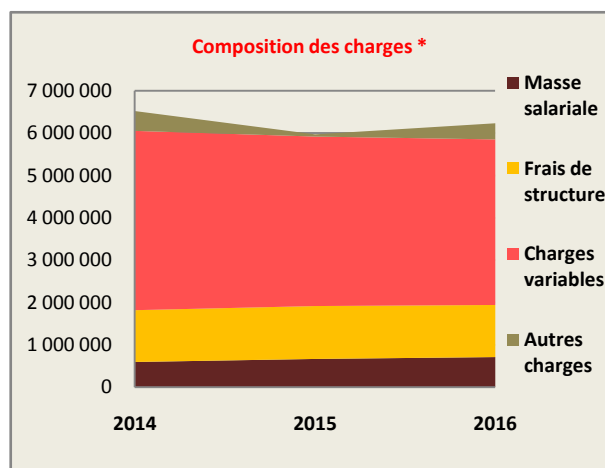
	2014	2015	2016
Fonds Propres	Alerte	Alerte	Alerte
Fond de Roulement	Alerte	Alerte	Alerte
Evolution du Fond de Roulement		Alerte	Ok
Besoin en Fonds de Roulement	Ok	Ok	Ok
Trésorerie Nette	Ok	Alerte	Ok

	2014	2015	2016
Evolution des produits d'exploitation		Ok	Alerte
Résultat d'exploitation	Alerte	Alerte	Alerte
Résultat Net	Alerte	Alerte	Ok

Alerte(s) financière(s)	2 Alertes	4 Alertes	2 Alertes
-------------------------	-----------	-----------	-----------

Alerte(s) économique(s)	2 Alertes	2 Alertes	2 Alertes
-------------------------	-----------	-----------	-----------

Evolution de la composition des charges et produits - années passées & prévisionnelles



ANNEXE n° 2

Objectifs opérationnels et calendrier de mise en œuvre retenus :

Objectif n°1 : Développement de l'activité et travail en collaboration avec les acteurs de la prise en charge des personnes âgées et/ou en situation de handicap

- Le service s'engage à développer une prestation d'accueil d'une personne isolée à domicile suite à une hospitalisation en ambulatoire ;
- Il s'engage à développer son intervention auprès d'un public autiste.

Fiche action n° 1		
Développement de l'activité		
Développement de l'action	Planning de réalisation de l'action	Indicateurs de suivi
<i>Proposer une présence auprès des personnes seules suite à un soin ambulatoire</i>	A partir de 2018	Nombre d'heures réalisées Nombre de personnes accompagnées
<i>Créer des équipes spécialisées d'auxiliaires de vie sociale dans les troubles de l'autisme et des autres TED, sans charges supplémentaires</i>	2018 - 2020	Nombre d'intervenants formés à la prise en charge des troubles de l'autisme Nombre d'heures réalisées Nombre de personnes accompagnées

Objectif n° 2 : Maîtrise des charges de structure

- Le service s'engage à développer son activité et à diminuer le nombre d'heures négatives ;

Fiche action n° 2		
Maîtrise des charges de structure		
Développement de l'action	Planning de réalisation de l'action	Indicateur de suivi
<i>Développement de l'activité</i>	2017	Activité (potentiel : augmentation de 25 %)
<i>Diminution du nombre d'heures négatives</i>	2017	Pourcentage d'heures négatives (1,8 % en 2016)

ANNEXE n° 3

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	03005	00036799545	70	EUR

CCM MULHOUSE STE GENEVIEVE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8030	0500	0367	9954	570

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM MULHOUSE STE GENEVIEVE
CS 13020
2 RUE LOUIS PASTEUR
68100 MULHOUSE
Tél : 08-20-89-48-15

Titulaire du compte (Account Owner)
FEDERATION ADMR ALSACE
ZONE HEIDEN
31 RUE DES PAYS BAS
68310 WITTELSHEIM

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

